



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D32 - Pompes funèbres angériennes – Projet de création d'une chambre funéraire 98 Faubourg d'Aunis – Avis sur la demande déposée auprès de la Préfecture

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D32-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

**N° 32 - Pompes Funèbres Angériennes –
Projet de création d'une chambre funéraire 98 faubourg d'Aunis –
Avis sur la demande déposée auprès de la Préfecture**

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Les Pompes Funèbres Angériennes ont déposé auprès de la Préfecture, le 27 décembre 2018, une demande portant sur la création d'une chambre funéraire au droit de l'immeuble sis 98 faubourg d'Aunis à Saint Jean d'Angély, parcelle cadastrée section AA n° 74.

Le projet concerne l'aménagement et l'extension du bâtiment existant afin de créer une chambre funéraire avec un accès indépendant donnant sur le parking visiteur. Cette chambre contiendra entre autre, 3 salons et des locaux techniques spécifiques.

Cette demande étant soumise à décision préfectorale avec avis du Conseil municipal et du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), la Préfecture a sollicité, par lettre du 4 février 2019, l'avis de la Commune.

Au regard des éléments ci-joints en tiré à part constituant le dossier, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire par les Pompes Funèbres Angériennes.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D32-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.